VILLE DU LOCLE

LES BRENETS SAUT DU DOUBS

CHANCELLERIE

Courriel aux président(e)s et chefs de groupes des Partis (pas d'envoi postal séparé):
- PLR : Corinne Schaffner (schaffner.c@bluewin.ch) / Gaëtan Dubois (gaetan.dubois@hispeed.ch)
- POP : Cyprien Baba (cyprienbaba@gmail.com) / Jean-Marie Rotzer (jean-marie@rotzer.org)
- Les Verts : Philippe Rouault (vauladray@hotmail.com) / Romain Vermot (vermot.ro@gmail.com)
- PS : Michael Othenin-Girard (michael.othenin-girard@psmne.ch) / Stéphane Reichen (sreichen@devana.com)
- UDC : Jennifer Angehrn (graf.jennifer04@gmail.com)
- PVL : Pascal Kaufmann (p-j.kaufmann@bluewin.ch)
- Le Centre : Jonathan Marty (info@ne.le-centre.ch)
- SolidaritéS : (ne@solidarites.ch)
- PEV : Daniel Pfaff (info@pev-ne.ch)
- UDF : Raymond Morel (info@udf-suisse.ch)

N/réf. PM/af
chancellerie.lelocle@ne.ch
032 933 84 10

Le Locle, le 22 décembre 2023

Elections communales – 21 avril 2024

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Messieurs les Chefs de groupe,

Dans le cadre des prochaines élections communales qui se dérouleront le **21 avril 2024**, nous vous apportons les informations suivantes.

Nous vous rendons attentifs au fait que de **nouvelles listes informatiques** ont été élaborées par le Canton, listes que nous vous ferons parvenir dès qu'elles seront en notre possession.

Ces nouvelles listes informatiques munies des noms des candidats et dument remplies par vos soins devront être envoyées à la chancellerie communale du Locle, à l'adresse suivante : chancellerie.lelocle@ne.ch, au plus tard le **lundi 26 février 2024, à midi,** tant pour le Conseil communal que pour le Conseil général.

Outre le fait que ces listes devront être transmises de manière électronique, il s'agira également de les faire parvenir avec la signature manuscrite d'au moins trois électrices/teurs domicilié/es dans la commune, soit aux guichets, soit par courrier postal à la chancellerie.

Il sera possible de retirer sa candidature en adressant une déclaration écrite à destination de la chancellerie communale **au plus tard jusqu'au 4 mars 2024, à midi**.

Une candidature de remplacement peut être présentée **jusqu'au mercredi 6 mars 2024, à midi.** La proposition doit être accompagnée d'une déclaration écrite adressée à la chancellerie communale.

A la suite de la révision de la loi sur les droits politiques du 21 février 2017, la possibilité d'apparenter des listes au niveau cantonal et communal a été supprimée.

De plus, nous tenons à vous rappeler que l'électrice/teur devra élire tant les membres du Conseil communal que ceux du Conseil général selon le système de la représentation proportionnelle.

Les affiches électorales, environ une dizaine par parti, devront être déposées au service de la voirie, Billodes 52, Le Locle, **jusqu'au 28 mars 2024, à midi.**

Selon la tradition, nous sollicitons votre aide pour procéder aux travaux de dépouillement, qui débuteront à **8h00**, au collège Jehan-Droz et imaginons pouvoir vous libérer aux alentours de 17h00. Durant la journée, vous aurez droit à une collation.

Par conséquent, le dépouillement des bulletins va se dérouler ainsi :

1) Ouverture des enveloppes
2) Tri des bulletins
3) Numérisation des bulletins
4) Saisie et contrôle des bulletins en binômes (une personne de l'administration communale et un représentant de parti)

Le travail de saisie étant conséquent, nous demandons à chaque parti qui déposera une liste, de mettre à disposition **4 personnes** dont les coordonnées devront nous être transmises par courriel **jusqu'au 14 mars 2024** à l'adresse suivante : chancellerie.lelocle@ne.ch.

Bien entendu, nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le chancelier,

P. Martinelli

Copie à : Roger Baumgartner, Pascal Schaffter, Pascal Vurlod, Alain Faessler